

**EXTRAIT**  
du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du Vendredi 02 Février 2024**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
<b>14</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

Le 02 février 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 Janvier 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mmes : CECCHINI C. ; FELLON F. ; PEREIRA S. ; VANEL M. ; BELLON S. ;  
Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; CASTANO C. ; BLANC Paul ;

Absents excusés : Mme MENSE M. ;

Absents : POIMBOEUF J. CORNAND JB ; HENAREJOS F. ; POUCEL A. ;

Procuration : Mme MENSE a donné procuration à Mme PEREIRA

Secrétaire de séance : BLANC P.

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
10	0	0

**Considérant :**

Objet de la délibération
2023-D-2024-02-02 : Candidature à la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature »

Que la biodiversité est le tissu vivant de notre planète et qu'elle permet de nous nourrir, de nous soigner, et de nous assurer un cadre de vie agréable et attractif. Qu'elle contribue également à l'atténuation des effets du changement climatique.

Que la biodiversité est malheureusement aujourd'hui menacée comme le montre de nombreux rapports et études scientifiques. Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) met en avant la nécessité de lutter contre le changement climatique en préservant la Biodiversité, ces deux aspects étant indissociables. Tous les deux ans, la France perd l'équivalent d'un département en terres agricoles et espaces naturels.

Qu'en région Provence-Alpes-Côte d'azur, entre 1982 et 2018, les sols artificialisés ont progressé de plus de 106% au détriment des sols cultivés et des milieux ouverts (prairies landes maquis...) d'après les chiffres de l'Observatoire régional de la biodiversité (<http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/>).

Que les collectivités ont un rôle majeur à jouer pour la préserver, la restaurer, la reconquérir, la valoriser dans les territoires et entraîner l'ensemble des acteurs dans cette dynamique.

Que « Territoires Engagés pour la Nature » est un programme conjoint du ministère de la Transition écologique et de Régions de France ; qu'il est porté par l'Office Français de la Biodiversité et par des collectifs régionaux dans chacune des régions volontaires ; qu'il s'agit d'une action territorialisée du Plan National Biodiversité qui constitue le volet "collectivités locales" de la Stratégie Nationale de la Biodiversité.

Qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la démarche est portée par un collectif composé de la Région Sud, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), La Direction Régional de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).

Que l'animation du dispositif par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).

Que l'objectif de la démarche est de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions locaux en faveur de la biodiversité **en s'inscrivant dans la durée et dans une démarche de progrès ; que la démarche valorise les collectivités qui s'engagent dans un plan d'actions à 3 ans ; que ce plan d'actions doit détailler 4 à 6 fiches projets.**

Que la collectivité réalise déjà différentes actions pour prendre en compte la biodiversité et que sa volonté est de poursuivre son effort en s'engageant dans 4 nouvelles actions dans le cadre du dispositif Territoire engagé pour la Nature :

- 1- Former les élus aux enjeux de préservation de biodiversité
- 2- Etude du suivi de la mise en place des ilots de senescence (panneau d'information sur la forêt communal).
- 3- Réduire la pollution lumineuse
- 4- Inventaire de la biodiversité de type Atlas Biodiversité Communal sur la commune

Que l'engagement permet de bénéficier d'un accompagnement de la cellule d'animation du dispositif et de partenaires relais pour faire émerger, formaliser le plan d'action et mener les projets, et de permettre d'obtenir une valorisation nationale, régionale et locale, et d'augmenter ainsi l'attractivité de son territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de déposer la candidature de la *Commune de Villars* dans la démarche « Territoires Engagés pour la Nature » TEN.
- d'autoriser Madame la Maire à engager la collectivité dans la reconnaissance TEN sur cette base,
- d'autoriser Madame la Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de tous les organismes partenaires de la démarche TEN,
- d'autoriser Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :  
BLANC Paul



Le Maire :  
PEREIRA Sylvie



Mise en ligne sur le site internet le :

08 février 2024